



# VITAM'RUN

## Dimanche 2 Juin 2019



### RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

#### Art. 1 : Organisateur

La Vitam'Run est une organisation **Athlé Saint-Julien 74** en partenariat exclusif avec Vitam Migros. Vitam Migros est fournisseur officiel pour les ravitaillements, l'entrée gratuite pour tous au retrait du dossard et toutes les récompenses des podiums.

#### Art. 2 : Courses et Horaires

Les courses se déroulent sur 2 boucles (3,06 km et 1,3 km) à réaliser une ou plusieurs fois selon la distance.

La marche nordique (9.7km) se déroule sur une boucle empruntant en partie les boucles des courses.

Le triathlon se composera de 300m de natation (12x25m en bassin), 10km de vélo (deux boucles de 5km ; cycle de route interdits) et 3.06km de course à pieds (boucle similaire aux courses femmes et hommes).

Chaque course, le triathlon et la marche nordique seront précédés d'un échauffement sur le parvis du Centre Vitam-Migros.

COURSES	HORAIRES	CATEGORIES	AGE	DISTANCE	PARCOURS
Triathlon Adultes	8h45	Espoirs à Masters	1999 et avant	300m / 10km / 3.06km	12 x 25m en bassin 2 boucles de 5km Boucle courses F et H
Triathlon Jeunes	8h50	Benjamins à Juniors	2000 à 2007	300m / 10km / 3.06km	12 x 25m en bassin 2 boucles de 5km Boucle courses F et H
Marche Nordique	9h15	Poussins à Masters	2009 et avant	9.7km	Boucle MN
Femmes	9h20	Cadettes à Masters	2003 et avant	4,4 km	1 Boucle 1 + 1 Boucle 2
Hommes	9h20	Cadets à Masters	2003 et avant	7,4 km	1 Boucle 1 + 2 Boucles 2
Relais Famille	9h55	Baby 3 <sup>e</sup> à Masters	2013 et avant	3.9km	3 boucles 1
Jeunes	10h30	Benjamins - Minimes	2004 – 2007	2,6 km	2 boucles 1
Poussins	10h45	Poussins	2008 - 2019	1,3 km	1 boucle 1
Eveils-Athlé	11h00	Eveils-Athlé	2010 - 2012	1,3 km	1 boucle 1
Baby'Run	11h40	Baby Athlé	2013 – 2014	600 m	3 boucles Galerie Vitam
Mini Baby'Run	11h55	Mini Baby-Athlé	2015 – 2016	400 m	2 boucles Galerie Vitam

#### \*Relais Famille :

- le 1<sup>er</sup> relayeur (14 ans et +) fait 3 boucles (3,96 km), le 2<sup>nd</sup> relayeur (12 ans et +) fait 2 boucles (2,64 km) et le 3<sup>ème</sup> relayeur (5 ans et +) fait 1 boucle (1,32 km).
- Le relais famille doit être composé au moins d'un adulte et d'un enfant.

## Art. 3 : Le triathlon

Nouveauté 2019, le triathlon est ouvert dès la catégorie Benjamins (2007).

Les plus de 18 ans s'élanceront à 8h45, juste avant les moins de 18 ans, à 8h50. Les inscriptions seront limitées à 50 dossard +18ans et 50 dossards -18ans.

Son format sera un Super-Sprint avec 300m de natation en bassin (*12 lignes de 25m à effectuer en circuit en 150m à faire deux fois*), 10km de vélo sur chemins de campagne et 3.06km en course à pieds sur chemins.

Des zones de transitions seront établies entre la natation et le vélo et entre le vélo et la course à pieds. A chaque début de transition, les participants passeront sur la ligne d'arrivée, ce qui permettra au chronométrateur d'établir un classement général avec une précision de temps activité par activité. Les triathlètes seront équipés d'une puce à la cheville, à garder de la ligne de départ à la ligne d'arrivée.

La partie natation sera surveillée par des personnes qualifiées (MNS, BNSSA), qui serviront également de jury en cas de tricherie (disqualification immédiate). Chaque participant, au retrait du dossard, se verra fournir un bonnet de bain numéroté, à porter obligatoirement lors de l'épreuve natation, entre la ligne de départ et l'entrée dans le parc à vélo lors de la transition n°1. Une pièce d'identité devra obligatoirement être présentée au retrait dossard / inscription sur place.

Pour participer, chaque participant doit présenter une licence FFTRI compétition ou un certificat médical « triathlon (ou sports) en compétition », de moins d'un an à la date d'inscription.

Le port du casque norme CE sera rendu obligatoire sur le parcours VTT et pendant les déplacements dans le parc à vélo (*jugulaire attachée*).

Sur les parcours VTT et course à pied, un véhicule d'ouverture et un de fermeture seront mis en place. Ce sera deux VTT électriques. Un comptage des tours pour la partie VTT sera assuré par un membre de l'organisation.

Le parc à vélo sera accessible de 7h15 à 8h30. Seuls les triathlètes en possession du bracelet numéroté (*fourni par l'organisation lors du retrait du dossard*) seront autorisés à pénétrer dans le parc à vélo. Une fois la course achevée, tout matériel devra être récupéré avant 12h00.

Pour le départ à vélo, les 15m suivant le parc à vélo devront être fait pieds au sol, à côté du vélo ; de même pour l'arrivée du parcours vélo où il sera demandé aux participants de descendre du vélo 15m avant l'entrée dans le parc à vélos.

En plus du format de course individuel, **il est donné la possibilité d'effectuer le triathlon en équipe de 3** (*dès 2007 également*) avec un nageur, un cycliste et un coureur (*dans la limite des places disponibles*). Une seule puce sera donnée et sa transmission se fera au sein de la zone de transition.

### Sont obligatoires :

- **Port de sandales** (*ou équivalent qui tient la cheville et accroche au sol*) pour les 250m de course précédent l'entrée à l'eau et les 200m de course entre le bassin de natation et le parc à vélo (*terrain varié et glissant*). Le départ sera refusé à toute personne non équipée de sandales.
- Les vélos de route ne sont pas admis. **Seuls les VTT et cyclocross** le seront.

### La remise des prix sera organisée, dans la matinée, comme suit :

- *Triathlon individuel -18 ans :*
  - o 3ères filles catégories BE/MI regroupées (2004 à 2007)
  - o 3ers garçons catégories BE/MI regroupées (2004 à 2007)
  - o 3ères filles catégories CA/JU regroupées (2000 à 2003)
  - o 3ers garçons catégories CA/JU regroupées (2000 à 2003)

- *Triathlon individuel +18 ans* :
  - o 3èmes femmes catégories ES/SE regroupées (1999 à 1980)
  - o 3èmes hommes catégories ES/SE regroupées (1999 à 1980)
  - o 3èmes femmes catégories MA1/2/3 regroupées (1979 à avant)
  - o 3èmes hommes catégories MA1/2/3 regroupées (1979 à avant)
  
- *Triathlon équipes (quel que soit l'âge des participants au sein de chaque équipe)* :
  - o 3èmes équipes femmes
  - o 3èmes équipes mixtes
  - o 3èmes équipes hommes

Afin de reconnaître chacun des concurrents en course :

- Natation : chaque participant devra porter le bonnet numéroté fourni par l'organisation ;
- Cyclisme : chaque selle de vélo sera équipée, par l'organisation, du numéro dossard du participant ;
- Course à pied : le port du dossard sur le devant du buste sera obligatoire (*un tee-shirt ou autre avec le dossard épinglé devra être préparé avant le départ de la course*).

#### **Art. 4 : Admissions**

L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non, les associations, clubs, teams, entreprises, ...

L'épreuve est accessible à tout(e) concurrent(e), à condition de pouvoir prouver son aptitude physique, selon les exigences de la Loi n° 84-610 du 16/07/1984 et de l'Ordonnance n° 2006-596, articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport (voir ci-après: certificat médical).

**Les mineurs doivent présenter une autorisation des parents.**

#### **Art. 5 : Licence et Certificat médical**

Tous les participants sont soumis à **la présentation obligatoire** à l'organisateur, en cours de validité à la date de l'épreuve :

- d'une licence délivrée par la F.F.A (Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running, Pass'Running) pour les courses à pieds ou d'une licence FFTRI pour le triathlon ou d'une licence Athlé Santé délivrée par la F.F.A pour la Marche Nordique,

- ou **d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie.

**Aucun dossard ne sera délivré sans licence ou certificat médical conforme à la loi.**

Si, en cas de contrôle, un coureur ne répond pas aux engagements ci-dessus, celui-ci est sanctionné par l'élimination pure et simple.

**Exception : Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les participants de la Marche Nordique, au relais famille, à la Baby'Run et à la Mini Baby'Run**

**Le médecin** de l'épreuve peut mettre hors course tout(e) participant(e) dont la santé lui semble compromise.

#### **Art. 6 : Inscriptions et Retrait**

**Les inscriptions** se font uniquement en ligne sur le site [www.vitam.fr/vitamrun](http://www.vitam.fr/vitamrun), jusqu'au samedi 1er juin 2019, 14h00.

Les inscriptions sur place seront possibles au Centre Vitam :

- le samedi 1 juin de 16h00 à 18h30, sans majoration

- le dimanche 2 juin jusqu'à 40 minutes avant le départ de chaque course, avec majoration

**Toutes les courses ne sont pas limitées en nombre d'inscrits, sauf pour les deux départs triathlon où la limite est de 50 sportif (soit 100 au total des deux courses).**

**Le retrait de dossards** se déroule au sein de la salle Fitness 1 de Vitam à Neydens :

- le dimanche 2 juin 2019 jusqu'à 30 minutes avant le début de la course.

## **Art. 7 : Droits d'inscription**

Courses à 7.00 euros :

- Course Jeunes
- Course Poussins
- Course Eveils-Athlé
- Babys'Run
- Mini Babys'Run

Courses à 12.00 euros :

- Triathlon Jeunes
- Relais Famille

Courses à 16.00 euros :

- Triathlon Adultes
- Marche Nordique
- Course Femmes
- Course Hommes

\*Marche Nordique : tarif enfants (-16ans) à 7.00 euros.

**Majoration** : Une majoration sera appliquée sur toutes les inscriptions effectuées sur place, le dimanche 2 juin 2019 (4.00 euros pour les adultes ; 3.00 euros pour les jeunes et enfants ; 3.00 euros pour le Relais Famille).

La validation de l'inscription n'est effective qu'après :

- réception du paiement
- présentation d'une licence en cours de validité (Art.3) ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition (Art.3).
- présentation d'une autorisation parentale pour les mineurs.

**Aucun remboursement** n'est effectué en cas de désistement.

L'inscription à chaque épreuve donne **accès aux douches**, à partir de 11h30.

## **Art. 8 : Sécurité**

Sécurité et service médical sont assurés, sur le parcours, par des signaleurs et sur le parvis, par une antenne médicale.

## **Art. 9 : Ravitaillements**

Un ravitaillement d'arrivée est offert à chaque participant.

Un ravitaillement intermédiaire, sauf en cas de pluie, sur le parvis du Vitam, est offert à chaque participant des courses se déroulant sur plusieurs boucles.

## Art. 10 : Classements et Récompenses

Toutes les épreuves nécessitant un certificat médical sont chronométrées à l'aide de puces, à rendre à l'issue de la course.

Le chronométrage est réalisé par la société **L-Chrono**, 6 passage des Addebouts 74 230 Thônes.

Pour tous les participants, quel que soit l'épreuve, une entrée à l'espace aquatique du Vitam sera offerte.

### Remise des prix :

- Toutes les courses chronométrées (*courses Hommes, Femmes, Jeunes, Poussins, Eveils-Athlé, Relais Famille*) donnent lieu à classement et récompenses aux 3 premier(e)s de chaque catégorie, par sexe ;
- Pour les courses Babys'Run et Mini Babys'Run, pas de podium mais une médaille sera offerte à chaque arrivant ;
- Pour la marche-nordique, tirage au sort de 5 gagnants à l'issue de l'épreuve ;
- Pour le triathlon, se référer à l'article 3 du règlement.

**Important :** Les classements scratch et catégorie ne sont pas cumulables.

## Art. 11 : Responsabilités

Il est interdit d'accompagner en vélo et de ravitailler les coureurs sur le circuit.

Les accompagnateurs non autorisés sont responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration qui pourraient survenir lors de cette manifestation.

Les organisateurs sont couverts en matière de responsabilité civile par leur propre assurance.

En ce qui concerne l'assurance individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées dans le cadre de l'assurance liée à leur licence en cours de validité.

**Attention!** Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## Art. 12 : Engagement

En s'inscrivant, chaque participant s'engage explicitement à respecter ledit règlement, sous peine d'exclusion immédiate de la course.

## Art. 13 : Droit à l'image

Du fait de sa participation à l'épreuve, le coureur donne droit à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le représentant.